

## **Assemblée des déléguées et délégués syndicaux**

**13 juin 2009**

**Québec**

### **Rapport du président**

Le 5 juin 2009, une délégation du Front commun a rencontré la présidente du Conseil du trésor, madame Monique Gagnon-Tremblay. La rencontre avait pour but de convenir de moyens qui contribueront à l'accélération du processus de négociation, tel que le veut le cadre stratégique d'abord issu du Secrétariat intersyndical des services publics et endossé par nos partenaires de la CSN et de la FTQ au sein du Front commun.

Lors de cette rencontre, la délégation syndicale a traité de quatre sujets :

- La date d'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective. Le Front commun souhaite conclure les négociations avant l'échéance du décret, soit le 31 mars 2010.
- La disponibilité des comités patronaux. Les syndicats du Front commun entendent déposer leurs propositions de négociation au plus tard le 30 octobre 2009, ce qui implique la disponibilité des comités patronaux.
- La rapidité de réponse de la partie patronale. Afin de démarrer les négociations le plus rapidement possible, le Front commun demande que les réponses patronales soient exprimées dans les plus brefs délais.
- Le début des travaux sur la retraite. Afin de favoriser une négociation rapide et pour démontrer leur bonne foi de part et d'autre, le Front commun demande que les travaux débutent aussitôt que possible.

Les dirigeantes et les dirigeants syndicaux du Front commun ont jugé la rencontre satisfaisante et considèrent avoir atteint plusieurs objectifs. Entre autres, ils ont obtenu l'assurance que les libérations syndicales seraient réglées d'ici le 30 juin, soit plusieurs mois plus tôt que d'habitude. De plus, la présidente du Conseil du trésor a confirmé le début des travaux sur la retraite d'ici le 30 juin prochain.

Concernant la disponibilité des comités patronaux à l'occasion du dépôt de la proposition de négociation, madame Gagnon-Tremblay s'est engagée à s'assurer de leur disponibilité en vue des dépôts syndicaux. Elle s'est aussi engagée à voir à l'accélération du processus de négociation pour qu'il y ait conclusion des négociations avant l'échéance du décret.

Les dirigeants syndicaux du SISP considèrent cette première rencontre avec la présidente du Conseil du trésor comme positive et s'assureront maintenant du respect de ses engagements. Il ne reste plus que neuf mois avant l'expiration de nos conventions collectives et les différentes organisations syndicales ont exprimé le souhait d'accélérer le processus de

négociation pour en arriver à un règlement négocié avant l'expiration de la convention collective, d'où la nécessité de cette première rencontre.

Rappelons que le cadre stratégique du Front commun avait été bien reçu par les observateurs avisés le 11 mai dernier, jour de l'annonce de la constitution de cette alliance intersyndicale, qui représente 475 000 membres. Bien qu'il puisse avoir été jugé sage de limiter la variété des revendications, de raccourcir certains délais prévus dans la loi et même de commencer l'exploration d'un sujet aussi complexe que celui de la retraite avant même que ne soient déposées les revendications proprement dites, il a fallu la force du nombre pour que la représentante patronale souscrive rapidement à certains objectifs syndicaux et s'inscrive elle aussi dans un nouvel esprit de relations du travail. Isolément, aucun syndicat, aucune fédération ou centrale n'aurait pu obtenir pareille écoute ni semblables résultats aussi rapidement. Le Front commun n'est pas que la matérialisation d'un vague geste de solidarité intersyndicale; il est d'abord un regroupement qui fait contrepoids à l'arbitraire patronal ou législatif et qui a pu, jusqu'à maintenant, proposer la meilleure approche qui puisse conduire à un règlement négocié.

Aujourd'hui, l'assemblée mettra la dernière main à la préparation des revendications intersectorielles et de celles du secteur de la fonction publique. Les propositions que l'instance aura à traiter ont été studieusement préparées par le conseil syndical et le conseil d'unité de négociation de la fonction publique au cours des deux derniers jours. J'ai bon espoir que le travail sera effectué avec méthode et diligence, dans l'intérêt des membres.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour remercier des membres du comité de négociation de l'unité de la fonction publique – Patrick Albert, Normand-G. Gagné, Michael Isaacs, Carole Letendre, France Rémillard et Carole Letendre – qui n'ont ménagé aucun effort pour préparer le projet de cahier de revendications.

Je tiens aussi à remercier madame Solange Cyr, directrice à l'administration, dont les talents de gestionnaire et l'entregent ont grandement aidé notre syndicat à maximiser l'apport du personnel au service du SPGQ. Madame Cyr est en préretraite depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009. Elle a accepté de continuer de travailler parmi nous pendant quelques semaines afin d'aider le nouveau directeur général du SPGQ, Maurice Fortier, à assumer ses nouvelles fonctions.

Bonnes délibérations.

Gilles Dussault  
Président